

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**DÉCISION DU MAIRE**  
**N° DEC 2024.01.23/06**

---



**Thème :** RESSOURCES NUMERIQUES ET INFORMATIQUES

**Objet :** Avenant au contrat de maintenance du logiciel Synbird utilisé par le Service Citoyenneté Proximité

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (4°, 11° et 16°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

**VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

**VU** la délibération n°DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération N°DEL.2021.06.02/99 du Conseil municipal, en date du 02/06/2021, portant sur l'approbation du Schéma de Mutualisation de services avec la Communauté de Communes du Briançonnais,

**VU** la délibération N°2021-116 du Conseil communautaire, en date du 02/11/2021, portant sur l'adoption du Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

**CONSIDERANT** le contrat passé entre la société Synbird et la Ville de Briançon pour la maintenance du logiciel Synbird en date du 1<sup>er</sup> février 2022.

**CONSIDERANT** que le service Numérique et Informatique est mutualisé entre la Ville et la Communauté de Communes du Briançonnais, et porté par la Communauté de Communes du Briançonnais, à ce titre, le budget pour l'acquisition de services de ressources numériques et informatiques fournis à la Ville de Briançon est géré par la Communauté de Communes du Briançonnais.

## DECIDE

### Article 1

De valider les termes de l'avenant pour le changement de propriété du contrat mentionné ci-dessus au nom de la Communauté de Communes du Briançonnais.

### Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 05 FFV 2024

Le Maire,



Arnaud MURGIA

Par délégation,  
Béatrice CHEVALIER  
Directrice Générale des Services

Affichée le :

15 MARS 2024

Notifiée le :

# Avenant aux contrats passés entre la société SynBird et la Ville de Briançon

## ENTRE :

La Ville de Briançon, située 1 Rue Aspirant Jan 05100 Briançon.

## D'UNE PART

## ET

### **SynBird**

Société SynBird dont le siège social est situé 14 Faubourg Reclus, 73000 Chambéry.  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 819 666 173.

Représentée par Julien de Nomazy, en sa qualité de Président, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,



**OBJET**

Le Présent avenant est signé pour affecter les contrats suivants de la Ville de Briançon :  
Contrat de Prise de rendez-vous en ligne N°D-2021-08-01226

Ces contrats seront désormais au nom de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour chaque contrat listé ci-dessus, toutes les clauses du contrat initial et des avenants antérieurs restent valables.

L'avenant prend effet à compter de la date de signature.

**Pour SynBird,**

**Fait à :** Chambéry  
**Le :** 24 janvier 2024  
**En deux exemplaires originaux**

**Nom et qualité du signataire :**  
Julien de Nomazy

*Signature et cachet commercial  
Précédé de la mention « lu et approuvé »*

lu et approuvé,

**Pour le Client,**

**Fait à :** BRIANÇON  
**Le :** 06 FEV. 2024  
**En deux exemplaires originaux**

**Nom et qualité du signataire :**  
Béatrice CHEVALIER

*Signature et cachet commercial  
Précédé de la mention « lu et approuvé »*

  

Par délégation,  
**Béatrice CHEVALIER**  
Directrice Générale des Services